

Rapport annuel 2017 – 2018

Assemblée générale ordinaire de la FMP de jeudi, 5 avril 2018

Le comité FMP a tenu comme de coutume des séances trimestrielles durant l'exercice écoulé pour débattre de questions d'actualité concernant la politique de la santé. Nous avons également diffusé une newsletter et nos articles ont été publiés dans "ars medici".

La politique de la santé des 12 derniers mois a été marquée par la 2^e intervention tarifaire du Conseil fédéral. Ces changements sont entrés en vigueur le 1.1.2018. Ils concernent tous les médecins indépendants, les spécialistes comme les généralistes, en leur imposant diverses restrictions comme le minutage des consultations. De nombreuses réactions de diverses organisations médicales se sont fait entendre. En été 2017, le tribunal cantonal du canton de Lucerne a jugé que la 1^{re} intervention tarifaire du Conseil fédéral était contraire à la loi. Par la suite, plusieurs organisations médicales ont recouru au Tribunal fédéral. On attend encore la décision de la cour suprême. Pour éviter de nouvelles interventions tarifaires, la FMH et tous les milieux concernés ont travaillé intensivement ces derniers mois sur le projet Tarco. Ces travaux avancent conformément aux prévisions, si bien que l'on peut espérer pouvoir soumettre au Conseil fédéral en juin 2018 un tarif complet, révisé et accepté. Ce procédé permettrait au moins de conserver l'autonomie tarifaire.

On constate depuis quelques années une explosion des coûts dans le domaine ambulatoire de la santé publique. Pour des motifs économiques de nombreux hôpitaux ont transféré un grand nombre d'investigations médicales du domaine stationnaire vers l'ambulatoire. De surcroît, des services ambulatoires, souvent financés par des fonds publics, ont éclos comme champignons après la pluie. Ce développement, qui provoque une masse considérable des coûts, doit être analysé plus en détail d'un point de vue médical.

Les mesures proposées par l'autorité politique comme le budget global ou les projets lancés sous le titre "ambulatoire avant stationnaire" ont été justifiées par l'urgence qu'il y a à réduire les coûts de la santé publique. En octobre 2017, le Département fédéral de l'intérieur nous a présenté un "rapport d'experts" se concluant par des mesures de réduction des coûts pour diminuer les charges de l'assurance-maladie obligatoire. Le Conseil fédéral devra choisir avant la fin du printemps 2018 parmi les 38 mesures proposées celles qu'il souhaite poursuivre. Du côté des médecins, la FMH, notamment, a publié ces derniers mois plusieurs propositions de réduction des coûts comme l'amélioration des structures du système de santé et un financement unique dont le potentiel d'efficacité est mal exploité actuellement. Du point de vue médical, il est évident que la Suisse possède un des systèmes de santé publique les meilleurs du monde et qu'elle doit avant tout s'attacher à le perfectionner encore. Nous n'avons en revanche pas besoin de plus de bureaucratie et d'interventions de l'Etat.

Il faut bien faire comprendre aux autorités politiques et à la population que les médecins indépendants sont sans doute les moins responsables de la hausse des coûts de la santé. Bien au contraire, nous autres membres de la FMP, nous sommes convaincus que les médecins indépendants offrent à la population suisse une desserte médicale parfaitement efficace en termes de coûts. Nous avons donc adressé une lettre ouverte au conseiller fédéral Alain Berset. Nous y décrivons les dysfonctionnements de la politique de la santé actuelle dans l'espoir que le Conseil fédéral mette en place des conditions-cadres qui permettent à l'avenir également aux médecins indépendants d'apporter une contribution essentielle à une couverture sanitaire économiquement efficace de la Suisse. Cette lettre a suscité de nombreuses réactions positives de la part du corps médical, ce qui nous indique que la FMP est sur la bonne voie. Partant de ce constat, nous travaillerons dans les mois à venir sur les thèmes suivants:

Il faut veiller à ce que la génération actuelle de médecins indépendants ne soit pas la dernière. Cet objectif exige en premier lieu la suppression du numerus clausus dans les universités suisses. Le fait que certaines structures universitaires ne sont pas adaptées à la réalité actuelle ne doit pas servir de prétexte à maintenir le numerus clausus. Les médecins spécialistes formés en Suisse doivent recevoir l'autorisation de travailler comme médecins indépendants. Les critères de qualité nécessaires à cet effet doivent être adaptés. Une rémunération équitable est et restera la condition pour que le médecin indépendant de la prochaine génération puisse planifier et survivre. Nous participerons aussi activement aux efforts de réduction de la bureaucratie en exigeant, par exemple, un contrôle compétent des coûts administratifs affichés par les assureurs.



G.J. Maquieira
Président FMP